



Rapport d'activités

Année 2012

Siège social : Rue de la Concorde 56 – 1050 Bruxelles

Bureau : Rue de la Concorde 56 – 1050 Bruxelles
02 514 95 65
0497 50 39 48
coord.sisdbxl@gmail.com

1. Description :

Le « Service Intégré de Soins à Domicile de Bruxelles » asbl, en abrégé « SISD-Bruxelles », est une association sans but lucratif, agréée par la Cocof.

Il opère notamment selon le cadre législatif suivant :

- Loi du **27 juin 1978** modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de soins, notamment l'article 5, § 1^{er}, modifiée par la loi du 8 août 1980, l'arrêté royal n° 59 du 22 juillet 1982 et la loi du 25 janvier 1999, spécifiant que

« dans le cadre d'une planification établie par le Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, et selon des normes déterminées par arrêté royal, une agrégation spéciale peut être accordée aux services intégrés de dispensation de soins à domicile (, aux services de soins infirmiers à domicile) et aux maisons de repos agréées pour personnes âgées, pour la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter. »
- Arrêté royal du **8 juillet 2002** fixant les normes d'agrément spécial des services intégrés de soins à domicile.

Cet arrêté précise que "le service intégré de soins à domicile a pour mission générale de veiller au suivi de l'information et de l'encadrement tout au long du processus de soins, aussi bien à l'égard du prestataire de soins, qu'à l'égard du patient." Il "a pour mission de stimuler la collaboration entre ses membres notamment en optimisant l'échange d'informations entre ceux-ci par le biais, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de l'apport d'un appui administratif et technique." Il "se charge en particulier de veiller à l'organisation pratique et le soutien des prestataires de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne:

 - a. L'évaluation de l'autonomie du patient;*
 - b. L'élaboration et le suivi d'un plan de soins;*
 - c. La répartition des tâches entre les prestataires de soins;*
 - d. La concertation pluridisciplinaire en vue de concrétiser les points susmentionnés a. jusqu'au c." ...*

Il "collabore de manière intensive avec les institutions de soins établies dans la zone de soins" ou "à la demande du patient... avec des institutions de soins de santé en dehors de la zone de soins" ;
- Arrêté ministériel du **17 juillet 2002** fixant les critères de programmation des services intégrés de soins à domicile,

à savoir la répartition entre les trois Commissions Communautaires de Bruxelles-Capitale ;
- Règlement du **28 avril 2003** modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ;
- Arrêté Royal du **14 mai 2003** déterminant les prestations visées à l'article 34, alinéa 1^{er}, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, modifiée par l'Arrêté Royal du 16 novembre 2005,

définissant les réunions de concertation multidisciplinaire ;
- Règlement du **28 juillet 2003** portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994,

spécifiant, en son chapitre XII, la prise en charge des réunions de concertation, réalisées par le SISD agréé par la Cocof, selon que le bénéficiaire adhère ou non à un Centre de Coordination ;

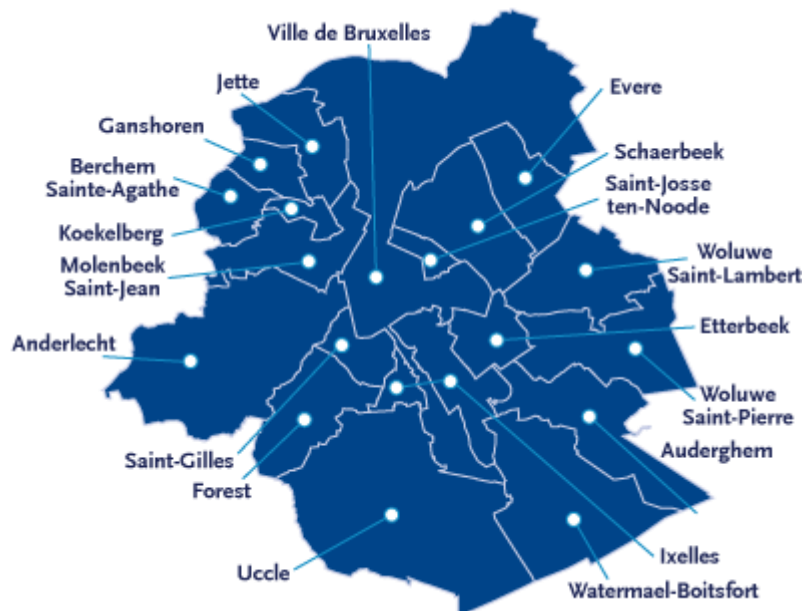
- Arrêté Ministériel du **18 nombre 2005** fixant le montant et les conditions dans lesquelles une intervention peut être accordée pour les prestations définies à l'article 34, alinéa 1^{er}, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, *spécifiant les documents à transmettre et l'intervention forfaitaire liés à la réunion de concertation multidisciplinaire.*
- Décret émanant de la Commission Communautaire Française du **5 mars 2009** relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé
- Arrêté Royal du **15 décembre 2009** fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde un financement aux services intégrés de soins à domicile

2. Zone d'activité :

Un seul Service Intégré de Soins à Domicile peut être agréé par zone de soins.

Cependant, en ce qui concerne Bruxelles-Capitale, la région étant composée de 3 Commissions Communautaires (Flamande, Française et Commune), 3 SISD distincts sont actifs sur la zone de soins.

Le SISD-Bruxelles couvre donc les 19 communes bruxelloises, en étant agréé définitivement par la Cocof.



3. Missions :

Les Services Intégrés de Soins à Domicile sont définis, dans l'AR du 2 juillet 2002, comme étant chacun une « institution de soins de santé qui, dans une zone de soins, renforce l'ensemble des soins aux patients entre autres par l'organisation pratique et l'encadrement des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, qui requièrent l'intervention des praticiens professionnels appartenant à différentes disciplines ».

Et, en vue d'une offre de soins cohérente, accessible et adaptée au patient, le service intégré de soins à domicile a pour mission générale de veiller au suivi de l'information et de l'encadrement tout au long du processus de soins, aussi bien à l'égard du prestataire de soins, qu'à l'égard du patient. Le service intégré de soins à domicile se doit dès lors d'être composé de représentants des praticiens professionnels dont au moins des représentants des médecins généralistes, des représentants des infirmie(r)(e)s et accoucheuses et des représentants des types de structures de coordination, qui sont agréées et actives à l'intérieur d'une zone de soins.

Le service intégré de soins à domicile s'emploie à stimuler la collaboration entre ses membres. Il lui est possible d'y parvenir notamment en optimisant l'échange d'informations entre ceux-ci par le biais, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de l'apport d'un appui administratif et technique.

Par ailleurs, le service intégré des soins à domicile se charge aussi de veiller à l'organisation pratique et au soutien des prestataires de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'autonomie du patient, l'élaboration et le suivi d'un plan de soins, la répartition des tâches entre les prestataires de soins; et le suivi et l'enregistrement de réunions de concertation pluridisciplinaire.

Le SISD-Bruxelles soutient tout particulièrement la collaboration multidisciplinaire en vue d'améliorer ensemble la qualité de vie des personnes qui souhaitent continuer à vivre à domicile.

Pour cela, le SISD-Bruxelles :

- rassemble des organismes d'aide et de soins à domicile, et représentants d'institutions de soins,
- stimule la collaboration entre ses membres dans un esprit de pluralisme et de neutralité, dans le respect du libre choix du patient et des règles de déontologie,
- propose des informations et des formations en lien avec le domaine,
- stimule la mise en place de réunions de concertation multidisciplinaire,
- informe le patient et son entourage quant aux structures d'aide et de soins existantes.

4. Composition :

L'Assemblée Générale du 12/06/2012 a entériné les compositions suivantes :
(Parution au Moniteur Belge en date du 04/07/2012)

4.1. Direction

Présidente :	Dr Geneviève OLDENHOVE
Vice-Présidente :	Mme Nicole GRIMBERGHS
Secrétaire Général :	Dr Lawrence CUVELIER
Trésorier :	Dr Michel DE VOLDER
Trésorier-adjoint :	Mme Marianne SAUVAGE

4.2. Bureau

Dr Geneviève OLDENHOVE	(Présidente)
Mme Nicole GRIMBERGHS	(Vice-Président)
Dr. Lawrence CUVELIER	(Secrétaire Général)
Dr Michel DE VOLDER	(Trésorier)
Mme Marianne SAUVAGE	(Trésorier-adjoint)
Mme Moïra FRAGNIERE	(représentant d'un Administrateur)
Mr Jean-Noël PIRE	(représentant d'un Administrateur)

4.3. Conseil d'Administration

- ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl
représenté par Mme Sabine WIBAUT,
- AREMIS asbl
représenté par Mme Marion FAINGNAERT,
- BRUXELLES ASSISTANCE IIIe MILLENAIRE asbl
représenté par Mme Moïra FRAGNIERE,
- CSD - Centrale de Services à Domicile asbl
représenté par Mr Jean-Noël PIRE,
- COSEDI asbl
représenté par Mr Pierre PIERARD,
- FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl
représenté par les Drs. Lawrence CUVELIER, Michel DE VOLDER,
- FBSP asbl – Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus asbl
représenté par Mr Fred MABROUK,
- FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales – Inter-Groupe Bruxellois
représenté par le Dr Geneviève OLDENHOVE,
- FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile
représenté par Mme Nicole MONTTOISY,

- GKRB asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles
représenté par Mr Pierre-Olivier LIEVENS,
- RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles
représenté par Mme Valentine MUNETTE,
- SAD - Soins à Domicile asbl
représenté par Mme Marianne SAUVAGE,
- SCS – Soins Chez Soi asbl
représenté par Mme Nicole GRIMBERGHS,
- SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale
représenté par le Dr Michel VANHALEWIJN,
- deux commissaires du Collège de la Commission Communautaire Française, comme conseillers
représentés par Mmes Dominique MAUN et Nadine GABET.

Chaque association est représentée par la personne mentionnée ou par toute autre personne valablement mandatée par l'organisme précité.

4.4. Assemblée générale

Les membres effectifs :

- ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl
représenté par Mme Sabine WIBAUT,
- AREMIS asbl
représenté par Mme Marion FAINGNAERT,
- BRUXELLES ASSISTANCE IIIe MILLENAIRE asbl
représenté par Mmes Moïra FRAGNIERE et Caroline CRASSET,
- CITE SERINE asbl
représenté par Mme Christine COLLARD,
- CONTINUING CARE asbl
représenté par Mr Xavier SCHEID,
- COSEDI asbl
représenté par Messieurs Pierre PIERARD et Laurent ERPICUM,
- CSD - Centrale de Services à Domicile asbl
représenté par Mr Jean-Noël PIRE,
- FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl
représenté par les Drs. Lawrence CUVELIER, Michel DE VOLDER ,
- FBCCSSD - Fédération des SAD asbl
représenté par Mme Claude PULINGS,
- FBSP ASBL – Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus asbl
représenté par Mr Fred MABROUK,
- FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales – Inter-Groupe Bruxellois
représenté par le Dr Geneviève OLDENHOVE,

- FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile
représenté par Mme Nicole MONTOISY,
- GKRb asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles
représenté par Mr Pierre-Olivier LIEVENS,
- INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles asbl
représentée par le Dr. Marianne DESMEDT et Mme Laurence NOOTENS,
- RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles
représenté par Mme Valentine MUSETTE,
- SAD - Soins à Domicile asbl
représenté par Mme Marianne SAUVAGE et Mr Marc DUMONT,
- SCS - Soins Chez Soi asbl
représenté par Mmes Catherine BALLANT et Nicole GRIMBERGHES,
- SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale
représenté par le Dr Michel VANHALEWIJN.

Les membres adhérents :

- AE - Association des Ergothérapeutes asbl
représenté par Mr Marc-Eric GUISSET,
- APSPB - Plateforme des Soins Palliatifs de Bruxelles Capitale asbl
représenté par Mme Marie-Laure SOULIER,
- CBCS - Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique asbl
représenté par Mr Michel PETTIAUX,
- UPB-AVB - Union des pharmaciens de Bruxelles U.P.
représenté par Mme Laure GESLIN,
- SAD du CPAS de Bruxelles
représenté par Mme Danielle GOETHALS,
- SEMIRAMIS asbl
représenté par Mme Catherine HUBERTI.

5. Secrétariat

La Coordinatrice est engagée à ¾ tps afin de prendre en charge les aspects suivants :

- Centralisation des informations
- Gestion du courrier et contacts téléphoniques
- Promotion du SISD-Bruxelles
- Suivi journalier des finances (justificatifs, paiements, subsides, ...)
- Préparation des dossiers pour la comptable et le réviseur aux comptes
- Suivi des dossiers de gestion interne (banque, secrétariat social, assurances, téléphonie, ...)
- Diffusion d'informations (ouvrages, formations, conférences, documents légaux, ...)
- Organisation logistique et administrative des réunions (Bureaux, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Groupes de travail, ...)

- Rédaction des procès-verbaux
- Elaboration des rapports d'activités
- Préparation des pièces justificatives en vue des justifications de subsides
- Suivi du dossier d'agrément définitif par la Cocof
- Organisation logistique et administrative des évènements proposés par le SISD-Bruxelles
- Représentation du SISD-Bruxelles lors de réunions à l'extérieur (INAMI, inter-SISD, ...)
- Mise à jour des statuts de l'asbl et du registre des membres
- Parutions au Moniteur Belge
- Elaboration du site internet
- ...

La Responsable Réunions de Concertation, engagée en janvier 2012, à ½ tps, prend en charge le :

- Soutien administratif et logistique des réunions de concertation multidisciplinaire
- Soutien administratif et logistique des réunions de concertation autour du patient psychiatrique
- Soutien de la coordinatrice
- ...

Le SISD-Bruxelles a déménagé vers la Rue de la Concorde 56 à 1050 Bruxelles en février 2012 et le changement d'adresse du siège social a été approuvé par l'Assemblée Générale. Le numéro de téléphone/fax n'a pas changé.

Outre les contacts possibles sur place, par téléphone, par fax ou par mail, une permanence téléphonique, par Gsm, est assurée à temps plein.

Durant l'absence de la coordinatrice (en congé de maternité depuis la mi-décembre 2012), c'est la Responsable Réunions de Concertation qui prend en charge la gestion du SISD-Bruxelles.

6. Réunions professionnelles :

10/01/2012 :	Conseil d'Administration	
13/01/2012 :		GT Retour à domicile
16/01/2012 :		<i>Inter-SISD francophone</i>
17/01/2012 :		<i>Inter-SISD bruxellois</i>
19/01/2012 :		Rencontre Projets 107
25/01/2012 :		<i>INAMI/SPF</i>
01/02/2012 :	Bureau	
17/02/2012 :		GT Retour à domicile
21/02/2012 :	Conseil d'Administration	
06/03/2012 :		RML / SISD
12/03/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
14/03/2012 :	Bureau	
19/03/2012 :		GT Conférence
19/03/2012 :		<i>Inter-SISD francophone</i>
21/03/2012 :		RML / SISD

11/04/2012 :	Bureau	
16/04/2012 :		GT Conférence
17/04/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
17/04/2012 :		<i>Cocof : double financement RCM</i>
18/04/2012 :	Conseil d'Administration	
02/05/2012 :		<i>Inter-SISD coordinateurs</i>
10/05/2012 :		GT Retour à Domicile
14/05/2012 :		<i>Cocof : double financement RCM</i>
21/05/2012 :	Conseil d'Administration Extraordinaire	
25/05/2012 :		<i>Plateforme de Santé Mentale</i>
30/05/2012 :		GT Conférence
30/05/2012 :		RML / SISD
04/06/2012 :		<i>Inter-SISD francophone</i>
12/06/2012 :	Conseil d'Administration	
12/06/2012 :	Assemblée Générale	
22/06/2012 :		Rencontre Projets 107
26/06/2012 :		GT Retour à Domicile
27/06/2012 :		GT Conférence
28/06/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
19/07/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
24/07/2012 :	Bureau	
06/09/2012 :		GT Conférence
13/09/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
18/09/2012 :	Conseil d'Administration	
02/10/2012 :		GT Retour à Domicile
04/10/2012 :		Conférence SISD-Bruxelles
11/10/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
16/10/2012 :		<i>Cocof : double financement RCM</i>
16/10/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
17/10/2012 :	Conseil d'Administration	
13/11/2012 :		GT Diffusion Réunions de concertation
20/11/2012 :		GT Retour à Domicile
21/11/2012 :	Bureau	
03/12/2012 :		RML / SISD
04/12/2012 :		<i>Inter-SISD coordinateurs</i>
05/12/2012 :	Conseil d'Administration	
06/12/2012 :		<i>INAMI « Nouvelles initiatives de soins »</i>
12/12/2012 :	Bureau	

Sans oublier les autres rencontres, impliquant essentiellement la présence de la coordinatrice et/ou la responsable réunions de concertation.

7. Activités de promotion :

7.1. Création du logo

Le logo du SISD-Bruxelles a été finalisé.

L'idée recherchée lors sa création était de symboliser l'encadrement du domicile bruxellois par les différents prestataires. Le tout, souligné par le SISD-Bruxelles. Les couleurs choisies se veulent rappeler celles de la Commission Communautaire Française, qui nous agréée.

L'ensemble des documents de travail (papier à entête, cartes de visite, signature des mails, dépliants, affiches) ont été modifiés en conséquence. Un stylo à bille a également été commandé afin d'accompagner la farde de présentation proposée lors de la conférence du 4 octobre.

7.2. Site internet

Diverses informations seront bientôt mises à disposition, comme :

- L'asbl : législation, missions, composition, statuts et procédure d'adhésion au SISD-Bruxelles, ...
- Activités : Informations en lien avec le domaine, Réunions de Concertation Multidisciplinaire, Réunions de Concertation autour du Patient Psychiatrique, évènements organisés par le SISD-Bruxelles, ...
- Liens utiles : coordonnées de nos membres, des autres SISD francophones, et d'autres sites de référence.
- Trouver un service : coordonnées des services, par type de prestataires, proposant les coordonnées de ceux-ci.
- Espace membres

La création touche à sa fin. L'accès au site du SISD-Bruxelles sera actif début 2013, sous le nom de domaine « www.sisd-bruxelles.be ».

7.3. Autres présences du SISD-Bruxelles sur internet

Outre nos coordonnées accessibles sur les sites des autres SISD francophones, le SISD-Bruxelles est également répertoriés sur les sites suivants :

- Bruxelles Social en ligne
 - « Ce site portail offre un accès rapide à l'ensemble des institutions francophones, néerlandophones et bilingues actives dans le secteur de la santé et du social et permet de les localiser sur une carte digitale de la Région. »
 - Y sont indiqués, entre autres : les coordonnées du SISD-Bruxelles, son objectif, les bénéficiaires et le but repris au Moniteur Belge.
- Guide social
 - Des informations sur le SISD-Bruxelles sont également accessibles sur le site du Guide Social.
 - De nombreux contacts et demandes de renseignements passent par l'intermédiaire de ce site.

7.4. Représentation du SISD-Bruxelles lors d'évènements extérieurs

- 24/01/2012 : « Journée de rencontres européennes des services à la personne »
- 12/03/2012 : Session d'information Protocole 3
- 19/04/2012 : FNIB : « Qualité de vie vers sa finitude »
- 21/04/2012 : ACCORD : « Soins ambulatoires : éthique et droits des professionnels de la 1^{ère} ligne »
- 27/04/2012 : FASD : « Cultivons nos valeurs pour implanter la qualité »
- 03/05/2012 : CPCP : « De la bienveillance à la maltraitance, il n'y a qu'un pas »
- 15/06/2012 : Infor-Homes / SEPAM : « Quelle bienveillance lorsque la dépendance s'installe ? »
- 19/09/2012 : FCSD : « L'hospitalisation à domicile »
- 22-23/11/2012 : « European Symposium for Family Assistants »

7.5. Exemples d'autres contacts

- Personnes de contact pour les SISD, à l'INAMI et au SPF
- Personnes de contact pour le SISD-Bruxelles : Commission Communautaire Française et représentants de son Collège
- Personnes de contact à l'INAMI dans le cadre de l'appel à projet Protocole 3 « Nouvelles initiatives de soins »
- Autres SISD francophones
- Fédération des maisons médicales
- Inter-Groupe bruxellois des maisons médicales
- Infor-Homes
- Services sociaux de certains hôpitaux bruxellois
- Service d'aide aux familles bruxelloises
- Plateforme de Santé Mentale
- Projets 107 bruxellois
- ...

8. Développement des missions du SISD

8.1. Réunions de concertation multidisciplinaire :

Une des missions du SISD-Bruxelles est de veiller à l'organisation pratique et au soutien des prestataires d'aide et de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile : la concertation multidisciplinaire qui permet au patient de voir réunies autour de lui, en un temps donné, toutes les personnes qui s'occupent de sa santé. Ce moment de réflexion commun permet d'accorder les objectifs et les rôles de chacun, en bon accord avec le patient et /ou son entourage.

Objectifs de la concertation multidisciplinaire :

- L'évaluation de l'autonomie du patient,
- L'élaboration et le suivi d'un plan de soins,
- La répartition des tâches entre les prestataires d'aide et de soins.

La concertation multidisciplinaire concerne :

- Le patient avec une diminution d'autonomie physique :
 - o Qui séjourne à domicile et y restera encore au moins un mois ;
 - o Est admis en institution où son retour à domicile est programmé dans un délai de 8 jours et restera encore au moins un mois à domicile.

- Le patient en état neuro-végétatif persistant.

L'organisation des réunions de concertation :

Suite à la reprise de l'ASBL en novembre 2010, et conformément au Règlement du 28 avril 2003, les administrateurs du SISD-Bruxelles ont décidé de déléguer l'organisation et la prise en charge complète des réunions de concertation multidisciplinaire aux cinq centres de coordination de soins et de services bruxellois agréés (CdC) pour les patients qui sont pris en charge par l'un d'eux.

C'est ainsi que la facturation est effectuée :

- par les CdC, au moyen du numéro INAMI du SISD-Bruxelles, pour tous les patients qui adhèrent aux CdC;
- par le SISD-Bruxelles pour tous les patients qui n'adhèrent pas aux CdC.

Cependant, afin de pouvoir mettre en route cette collaboration, les deux parties (SISD-Bruxelles et CdC) attendent un écrit officiel de la Cocof stipulant qu'il n'y aura pas de double financement des prestataires si les CdC facturent ces réunions. Tant que les CdC n'auront pas cette assurance, ils ne factureront pas de concertation multidisciplinaire et ils ne signeront pas de convention de collaboration avec le SISD-Bruxelles. Afin de régulariser cette situation, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les CdC et le SISD-Bruxelles avec l'administration de la Cocof, ainsi qu'avec la représentante du Ministre en charge du dossier.

Depuis le mois d'octobre 2011, le SISD-Bruxelles procédait à une phase-test de ces réunions de concertation afin de tester les outils créés, dans le but de les mettre en œuvre. Durant l'année de test, plusieurs concertations ont été réalisées par les administrateurs mais toutes n'ont malheureusement pu être facturées. Elles ont cependant permis de rendre le cahier de concertation plus lisible et plus dynamique.

Lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2012, les administrateurs ont décidé de mettre fin à cette phase-test, qui limitait l'information à ses propres membres.

Le développement de la concertation multidisciplinaire :

Un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à une stratégie de diffusion de l'information pour faire connaître les réunions de concertation multidisciplinaire auprès du « tout public ». C'est ainsi qu'outre un Powerpoint de présentation, un dépliant (version papier) a aussi été créé.

Et les administrateurs ont décidé de commencer à diffuser l'information en passant par les prestataires et institutions (médecins généralistes, infirmier(ère)s, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pharmaciens, maisons médicales, services d'aide aux familles, services sociaux des CPAS, les mutuelles, associations de patients ainsi que les hôpitaux et maisons de repos et de soins de court-séjours).

Dans un premier temps, l'information sera diffusée via un texte explicatif à paraître dans diverses revues, magazines, sites Internet et newsletter. D'autres événements, tels que des séances d'informations seront organisées au SISD-Bruxelles durant l'année 2013.

Cette démarche permettra au SISD-Bruxelles de développer les réunions de concertation multidisciplinaire et d'en faire connaître l'existence et les modalités auprès des prestataires de soins et d'aide indépendants ou engagés dans une institution, autre qu'un CdC.

L'état récapitulatif de l'enregistrement des concertations :

Cet état récapitulatif est réalisé trimestriellement. Il doit être envoyé au plus tard le dernier jour du trimestre qui suit le trimestre concerné, le récapitulatif est à renvoyer au SPF Santé Publique (Marguerite BETERMIEZ) et à la Cocof (Ministre Benoît CEREXHE).

Quatre réunions de concertation multidisciplinaire ont été facturées durant l'année 2012 :

- 2 durant le premier trimestre,
- 1 durant le deuxième trimestre,
- 1 durant le troisième trimestre,
- 0 durant le quatrième trimestre.

Une moitié a été réalisée avec la présence de la responsable des réunions de concertation du SISD-Bruxelles comme troisième dispensateur de soins et l'autre moitié a été réalisée par la promotrice du pôle administratif et social du RML-B.

La facturation :

La facturation des concertations est réalisée une fois par mois à l'aide de l'annexe 65.

Une facturation est réalisée par organisme assureur.

8.2. Mission d'information

Régulièrement, le SISD-Bruxelles transfère par mail les informations qui lui parviennent, concernant :

- L'organisation de formations, conférences, colloques
- La parution d'ouvrages, articles, études en lien avec le domaine
- L'existence d'outils de travail
- ...

Exemples :

- Publication du Kaïros n°46 : « Rites et rituels en fin de vie »
- Le Bien Vieillir : Formations 2012 secteur Aide à Domicile
- 14/06/2012 : Journée nationale des aidants proches
- Publication Fondation Roi Baudouin : « Migrants âgés, seniors de chez nous : des leçons tirées de la pratique »
- Séminaire : « Conditions de vie des aînés vivant à domicile et situations de maltraitance »
- Activités 2012 de la Ligue Alzheimer asbl
- Formation : « Le professionnel de la santé... entre désir et réalité »
- Rapport d'activités 2012 de l'Observatoire de la Santé et du Social
- Article : « A propos des structures d'hébergement non-agrées en Région de Bruxelles-Capitale »
- Fontaine d'eau potable et toilettes gratuites de Bruxelles
- Ouvrage : « Guide pratique pour les encadrants en aide à domicile »
- Etude : « Prévention des risques dans l'aide et les soins à domicile »
- ...

8.3. Mission de formation

Le SISD-Bruxelles a, cette année encore, organisé une conférence, le 4 octobre 2012, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Le sujet traité cette fois-ci fut : « L'accompagnement médico-social de la personne fragilisée – La protection de ses droits et de ses biens ».

Le but recherché était de faire le point sur les différents régimes d'incapacité du Code Civil, à savoir l'interdiction judiciaire, le conseil judiciaire, la minorité prolongée et l'administration provisoire de biens. Les intervenants ont été choisis de façon à pouvoir exposer, après une introduction (*Mme Reusens, assistante à l'UCL et chercheuse aux FUNDP*), l'approche du pôle médical (*Dr Hoornaert,*

médecin généraliste et Mme Minet, infirmière), juridique (Me Valvekens, Administrateur Provisoire de Biens) et social (Mme Bertinchamps, Coordinatrice du Service Social des hôpitaux Iris Sud) lors du suivi de ces procédures. En présence également, pour une table ronde, d'une Juge de Paix (Mme Mosselmans) et de la directrice d'Infor-Homes (Mme Delcour). Le sujet étant d'autant plus intéressant en cette période qu'un « projet de loi réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine » est en cours de présentation et vote à la Chambre et au Sénat.

Comme l'année précédente, l'organisation de la conférence du SISD-Bruxelles a permis de rassembler et de mettre en contacts des personnes d'horizons différents.

Le SISD-Bruxelles a comptabilisé 121 inscriptions, dont des médecins généralistes, Centres de Coordination, infirmières, kinésithérapeutes, aides à domicile, représentants de soins palliatifs, prestataires de maisons médicales, d'hôpitaux, des directeurs de maison de repos, des juristes, des représentants de mutuelles, d'autres SISD, des représentants divers de la Cocof, de formateurs pour personnel soignant, de bénéficiaires, ... sans compter les contacts avec des personnes intéressées mais dont leur agenda ne leur permettait pas de participer.

Les exposés obtenus ont été envoyés aux participants et seront à disposition sur le site internet.

9. Conventions de collaboration :

Les conventions de collaboration avec les Centres de Coordination sont encore en attente de signature pour les raisons évoquées en partie 8.1. Et le SISD-Bruxelles s'attèlera, en 2013, à continuer l'établissement de ces conventions suite à la diffusion de l'information sur les réunions de concertation au-delà de nos membres.

10. Groupes de travail :

- GT Conférence 2012

Afin de préparer au mieux cet évènement, un groupe de travail été mis en place et chacun des intervenants a été rencontré individuellement. Ces rencontres ont permis de faire connaissance mutuellement, de comprendre le travail au quotidien de chacun et d'apprécier leurs visions des procédures actuelles et à venir. Peu avant la conférence, une dernière rencontre préparatoire a permis de rassembler les intervenants afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques respectives. Ce moment a été particulièrement apprécié par ceux-ci. Par contre, la plus grande difficulté, pour nous, a cependant été la nécessité d'ajuster, selon les possibilités, notre organisation de la conférence en fonction du planning d'évolution de la nouvelle loi, ce qui n'a pas été évident.

- Diffusion de l'information sur les réunions de concertation multidisciplinaire :

Voir partie 8.1.

Ce groupe de travail a débuté en fin d'année 2012.

- RML-B / SISD-Bruxelles :

Le RML-B fait partie du Conseil d'Administration du SISD-Bruxelles depuis 2011 et en 2012, des rencontres entre les 2 équipes ont été programmées.

Ces réunions ont permis d'apprendre à se connaître et d'envisager les possibilités de collaboration. Et très vite, elles ont aussi montré la nécessité de définir clairement le cadre de travail de chacune des asbl.

- **Inter-SISD francophone**

Les SISD francophones (Conectar, ECCOSSAD, GLS, SISD-Bruxelles, SISD Carolo, SISDEF, SISD Luxembourg, SISD RCS et SISD WaPi) ont pris pour habitude de se réunir plusieurs fois par an. Ces rencontres, en présence d'administrateurs et de coordinateurs, permettent d'échanger sur les pratiques et difficultés respectives face à des dossiers communs.

En 2012, les sujets ont essentiellement abordé :

- l'avenir des SISD et les contacts avec les autorités,
- la création d'une charte,
- le risque de double financement des réunions de concertation,
- l'organisation des réunions de concertation autour du patient psychiatrique.

- **Coordinateurs Inter-SISD francophone**

Des réunions regroupant uniquement les coordinateurs des SISD francophones ont également lieu selon les dossiers abordés.

En 2012, les sujets discutés ont été :

- la distinction entre réunions de coordination et concertation et leurs financements,
- la création d'une présentation commune des SISD
- les réunions de concertation autour du patient psychiatrique.

- **Inter-SISD Bruxellois**

Au vu de la régionalisation future des SISD, le SISD-Bruxelles a proposé aux deux autres SISD bruxellois de se réunir. Une telle rencontre n'avait en effet jamais eue lieu.

Cela a donc permis aux trois SISD bruxellois de faire connaissance et de faire part de leurs modes de fonctionnement, bien distincts.

Ce type de rencontre n'a finalement pas été réitéré durant l'année.

11. Projets fédéraux :

- **« Projet 107 » :**

Le SISD-Bruxelles n'était pas actif au moyen du lancement des « projets 107 ».

Des échanges ont cependant lieu à présent dans le contexte des réunions de concertation autour du patient psychiatrique.

12. Projets Inami :

- **« Nouvelles initiatives de soins »**

Un financement a été prévu, dans le cadre du protocole d'accord n°3 conclu entre le Gouvernement fédéral et les Communautés et les Régions, afin d'étudier des formes alternatives de soins et le soutien aux soins pour des personnes âgées vulnérables. Des projets ayant répondu au premier appel ont conclu une convention à partir de 2009.

Le SISD-Bruxelles n'était pas actif lors du premier appel à projet. La coordinatrice fait cependant depuis lors partie du groupe de travail qui suit l'évolution de ces premiers projets.

Outre le suivi des projets en cours, le sujet essentiellement abordés en 2012 a été l'élaboration d'un deuxième appel à projets.

- **« Projets thérapeutiques en santé mentale » :**

Le SISD-Bruxelles n'était pas actif lors du début de ce projet, qui a d'ailleurs pris fin en mars 2012.

- « **Concertation autour du patient psychiatrique** » :

L'Arrêté Royal fixant les conditions dans lesquelles le Comité de l'Assurance peut conclure des conventions en application de l'article 56, § 2, alinéa 1er, 3°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, pour le financement de la participation à une concertation autour du patient psychiatrique, l'organisation et la coordination de cette concertation et la fonction de personne de référence, est entré en vigueur le 27 mars 2012.

Le SISD-Bruxelles a accepté cette nouvelle mission en signant une convention avec l'INAMI le 10 septembre 2012.

Objectifs de la concertation autour du patient psychiatrique :

- L'élaboration et le suivi d'un plan de soins,
- La répartition des tâches entre les prestataires d'aide et de soins.

La concertation autour du patient psychiatrique concerne :

- 1° Les patients présentant une problématique psychiatrique pour laquelle un diagnostic principal est posé sur la base des groupes de pathologies du DSM IV ou de l'ICD 10-CM qui est de nature répétitive ou potentiellement de nature répétitive.
- 2° Les patients pour lesquels au minimum trois exécuteurs de professions de soins de santé ou dispensateurs d'aide décident qu'un plan d'accompagnement d'une durée de 12 mois au moins soit établi ;
- 3° Comorbidité ;
- 4° Augmentation de l'intensité ou de la fréquence des symptômes ;
- 5° Contact préalable avec l'hôpital dans le cadre de l'affection psychiatrique qui satisfait au moins à une des conditions suivantes :
 - a. une admission dans un hôpital psychiatrique, un service psychiatrique d'un hôpital général ou un service K d'au moins 14 jours, au plus tard un an auparavant ;
 - b. une prise en charge pendant au moins 14 jours par les équipes mobiles prévues dans le cadre de l'article 107 de la Loi sur les hôpitaux, au plus tard un an auparavant
 - c. une prise en charge pendant au moins 14 jours d'un projet outreach pour enfants et adolescent financé par le SPF Santé publique, au plus tard un an auparavant ;
 - d. une admission pendant au moins 14 jours dans d'autres services hospitaliers où un psychiatre est appelé en consultation, au plus tard un an auparavant. Un des numéros de nomenclature suivants a été porté en compte 599443, 599465, 596562, 596584.
 - e. pour les enfants et adolescents : un accompagnement d'au moins 6 mois dans un service de santé mentale, au plus tard un an auparavant ou une inscription par la police, le parquet ou le juge de la jeunesse au plus tard un mois auparavant.
- 6° Pour les adultes et/ou les personnes âgées, à la suite de l'affection psychiatrique, le patient a perdu certaines aptitudes ou dispose seulement d'aptitudes limitées dans au moins trois des domaines suivants :

L'autonomie de base, l'autonomie en matière de logement, l'autonomie au sein de la collectivité, la langue et la communication, l'adaptation sociale, le travail, les connaissances scolaires, la motricité, un comportement personnel adapté.
- 7° Pour les enfants et les adolescents, à la suite de l'affection psychiatrique, le patient a perdu certaines aptitudes ou dispose seulement d'aptitudes limitées dans au moins trois des domaines suivants :

L'autonomie de base, l'autonomie au sein de la collectivité, la langue et la communication, le fonctionnement au sein de la famille ou de la famille de

substitution, l'entente sociale, l'école, la motricité, un comportement personnel adapté.

L'organisation des réunions de concertation autour du patient psychiatrique :

Un document de modalités et un plan d'accompagnement ont été créés conformément aux dispositions de l'AR.

La facturation :

La facturation des concertations est réalisée une fois par mois à l'aide de l'annexe 3. Une facturation est réalisée par organisme assureur.

Si la concertation concerne un patient qui n'est pas bénéficiaire de l'assurance obligatoire soins de santé, les interventions seront portées en compte une fois par trimestre à l'INAMI.

L'état récapitulatif de l'enregistrement des concertations :

Le SISD-Bruxelles doit rédiger un rapport annuel pour le 28 février pour le Comité de l'assurance concernant les prestations effectuées au cours de l'année civile précédente.

Le développement de la concertation autour du patient psychiatrique :

Le SISD-Bruxelles a rencontré la Fédération des Centres de Coordination de Soins et de Services bruxelloise afin de connaître le positionnement de chacun face à cette nouvelle mission. En effet, le SISD-Bruxelles peut, pour l'exécution des tâches d'organisation et de coordination de la concertation, conclure un accord avec un CdC. Il est donc capital que chacun comprenne les enjeux.

C'est pourquoi, tous les administrateurs du SISD-Bruxelles ont été conviés à une présentation des deux Projets 107 bruxellois dans le courant du mois de juin 2012.

Diverses rencontres ont eu lieu en 2012 et vont encore avoir lieu en 2013, avec les Projets 107, les SISD francophones bruxellois et la Fédération des CdC.

Un SPAD bruxellois a également fait une demande de rencontre au SISD-Bruxelles afin de se présenter et de se joindre à la réflexion sur la réforme des soins de santé mentale et la mission de concertation autour du patient psychiatrique.

Le SISD-Bruxelles souhaite d'abord apprendre à connaître le réseau existant en santé mentale à Bruxelles et rencontrer les acteurs de terrain, et pourquoi pas pour cela intégrer au sein de ses membres, des représentants de la santé mentale. Il n'a pas encore réalisé, ni facturé, de concertation autour d'un patient psychiatrique.

13. Projets loco-régionaux :

- **Groupe de Travail « Retour à domicile » :**

L'amélioration du retour à domicile, essentiellement lors d'une fin d'hospitalisation, est un sujet primordial pour les membres du SISD-Bruxelles. Un groupe de travail a donc été mis en place en 2012 afin d'évaluer les pistes à envisager.

Les différentes rencontres ont permis de faire le point sur les situations rencontrées, des contacts ont été pris avec certains services des hôpitaux bruxellois afin de s'informer sur leurs procédures et un important travail de recherche dans la littérature a également été effectué.

Les résultats de ce groupe de travail seront présentés au Conseil d'Administration début 2013 afin de décider du suivi.

- « **Mobilité des prestataires** » :

Initialement, le FAMGB, membre du SISD-Bruxelles, souhaitait déjà améliorer la mobilité et le stationnement des médecins généralistes, en unifiant les pratiques afin qu'elles ne soient plus dépendantes de la commune, et d'en élargir les possibilités. Leur projet avait déjà permis certains petits avancements, mais force est de constater qu'encore à ce jour les politiques communales en la matière restent des plus variables allant de l'intolérance absolue à la facilitation totale.

Dès lors, dans un contexte de réforme institutionnelle, décidée dans l'accord gouvernemental, prévoyant une régionalisation de différents secteurs et notamment celui de la première ligne de soins, la FAMGB souhaiterait dorénavant aussi en faire bénéficier les autres prestataires travaillant à domicile, via entre autres le SISD-Bruxelles. En effet, des objectifs de maintien à domicile des malades ne peuvent se concevoir sans une accessibilité de ces personnes à la première ligne de soins et sans la disponibilité et la mobilité de cette première ligne au domicile des bénéficiaires.

Une réflexion a donc eu lieu entre les membres du SISD-Bruxelles et des démarches ont été décidées.

14. Conclusions :

De par ses différentes démarches quotidiennes, le SISD-Bruxelles tente de répondre au mieux aux missions qui lui sont confiées.

Certaines de ces démarches ont déjà pu porter leurs fruits. Comme la conférence qui fut à nouveau un moment positif de rencontres et de réflexions. Ou encore le développement quotidien de liens de plus en plus étroits avec les autres infrastructures de soins de santé, permettant de positionner notre SISD comme une structure à part entière au milieu de celles qui existaient avant lui.

Cependant, à côté de cela, même si certains dossiers sont travaillés et suivis en interne, la lenteur et la lourdeur administrative ralentissent notre désir de développement, devraient être opérationnels en 2013.

Enfin, Bruxelles étant composée d'une multitude de structures et institutions avec des procédures bien diversifiées, vouloir y proposer un appui pour une amélioration de la prise en charge des soins liés au domicile rendent l'avancement complexe et requièrent la patience de la réflexion.

En conclusion, après la fin 2010 et une année 2011 qui ont permis au SISD-Bruxelles de se charger des démarches administratives de relance de l'asbl, l'année 2012 fut donc cette fois-ci une année de démarrage de plusieurs réflexions qui seront bientôt opérationnelles.

Rendez-vous donc en 2013, pour l'éclosion, nous l'espérons, de plusieurs de nos projets de soutien des prestataires de la première ligne...